

Commune de Rully 5 Place de la Mairie 71150 RULLY

# ARRÊTÉ DU MAIRE V107/2025

### Portant sur interdiction de circulation

#### Le Maire de la commune de RULLY,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA BFC en date du 24/11/2025 concernant des travaux de voirie dans le prolongement de la rue des Buis direction Aluze, montée de Vauvry – 71150 RULLY,

Considérant que les travaux empiètent temporairement sur la chaussée, rue des Buis - 71150 RULLY.

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les travaux auront lieu à partir du 02 décembre 2025 pour une durée de 5 jours.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits dans le prolongement de la rue des Buis direction Aluze - 71150 RULLY pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Les panneaux indiquant les réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la règlementation en vigueur dans la commune de RULLY et affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY Le 25 novembre 2025

Alain RICHARD, Adjoint délégué

#### Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.